

29 janvier 2013

13.113  
ad 13.001**Postulat Jean-Claude Guyot****Accès aux espaces naturels de divertissement et de sport**

Le postulat Claude Borel 05.104 a soulevé la difficulté rencontrée par les clubs de sport d'obtenir des autorisations pour organiser des manifestations en forêt notamment.

Pour améliorer cette situation le Conseil d'Etat a mis sur pied une commission consultative "Nature-Tourisme-Loisir-Sport" initiative que nous saluons. Le travail de cette commission a débouché sur l'élaboration d'un guide pour les manifestations sportives. Ce document, qui s'inspire des travaux que l'Association neuchâteloise de course d'orientation (ANCO) a mené avec les associations de protection de la nature et l'Etat, est entré en vigueur le 2 février 2012. Chaque organisateur doit donc l'utiliser pour obtenir l'autorisation nécessaire au déroulement de la manifestation.

Par ces démarches, le Conseil d'Etat a donné une réponse sur la forme mais pas sur le fond du problème. En effet, depuis 2005, nous avons observé plusieurs tentatives de réduire le nombre d'espaces accessibles. Nous prenons en exemple la volonté de la commune de Neuchâtel de créer un parc périurbain au nord de la ville qui, rappelons-le, selon la définition prévue par la Confédération interdit toute activité humaine en dehors des chemins (451.36 Ordonnance sur les parcs d'importance nationale, article 23). Autre exemple, les vellétés de la Confédération dans le cadre de son programme NPA de restreindre les activités sur le terrain de Planeyse.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat:

- de prendre les dispositions nécessaires pour que l'accès aux espaces naturels soit garanti à la population et aux clubs tout en maintenant les intérêts de protection de la nature et de la flore;
- de développer une stratégie de cohabitation et non d'interdiction lorsqu'un espace fait l'objet de particularités naturelles.

Cosignataires: M.-A. Nardin, W. Willener, R. Clottu, A. Houlmann, S. Vuilleumier, L. Zwygart-de Falco, F. Monnier, Y. Botteron, C. Guinand, P. Zürcher, O. Haussener, P. Ummel, J. Frésard, I. Weber, J.-Ch. Legrix, S. Menoud, J.-B. Wälti, F. Jeandroz, T. Bregnard, G. Hirschy, S. Brammeier, P.-A. Monnard, Ch. Häsler, J.-B. Steudler, C. Hostettler, C. Boss, Ph. Haeberli, B. Keller, A. Meyrat, H. Frick, C. Borel, B. Haeny, J.-J. Wenger, T. Michel, P. Castella et M. Schafroth.